

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Nous vous conseillons de le lire conjointement au prospectus pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## **UBS (Lux) SICAV 2 - Medium Term Bonds (GBP), catégorie I-A1-acc (ISIN: LU0417381208), GBP**

un compartiment de UBS (Lux) SICAV 2

Ce compartiment est géré par UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. (la société de gestion).

### **Objectifs et politique d'investissement**

Le fonds fait l'objet d'une gestion active et investit principalement dans des obligations gouvernementales, quasi-gouvernementales, garanties et des obligations d'entreprise libellées dans la monnaie du fonds et assorties d'une échéance maximum de 10 ans, la durée résiduelle moyenne du portefeuille ne dépassant pas six ans. La durée du portefeuille avoisine 2,5 ans, similaire à l'indice 1-5 ans.

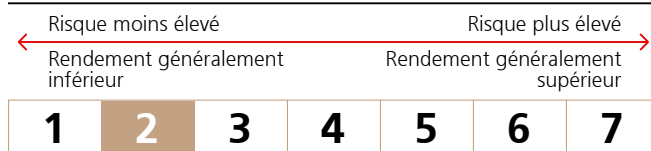
Le fonds utilise l'indice, Barclays Sterling Agg non-Gilt A better 1-5 Yrs, aux fins de construction du portefeuille, de comparaison des performances et de gestion des risques.

Une part importante des placements de chacun des compartiments figure dans l'indice de référence correspondant. Le gérant est néanmoins libre d'investir dans des obligations d'émetteurs ne figurant pas dans l'indice, et/ou de choisir une pondération sectorielle différente de celle de l'indice s'il l'estime nécessaire pour saisir certaines opportunités d'investissement. Dans les périodes de forte volatilité du marché, le compartiment peut opter pour un positionnement plus proche de celui de l'indice de référence, ce qui se traduira par une performance et un profil de risque plus près de ceux de l'indice.

En principe, les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à la Société de gestion n'importe quel jour ouvrable au Luxembourg.

Les revenus de cette catégorie d'actions sont réinvestis.

### **Profil de risque et de rendement**



#### **Informations complémentaires sur la catégorie de risque**

- La catégorie de risque est basée sur la volatilité future estimée du fonds. La méthode utilisée pour obtenir cette estimation dépend du type de fonds et des données historiques.
- La performance historique ne saurait préjuger des résultats futurs.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas statique et peut évoluer au fil du temps.
- L'allocation à la catégorie de risque la plus faible ne signifie pas qu'un placement dans ce fonds est dénué de tout risque.

#### **Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie?**

- Le fonds est classé dans la catégorie 2 car la volatilité de ses rendements est très faible. Le fonds investit en obligations et peut donc être soumis à une certaine volatilité. Aussi l'investisseur doit-il présenter une capacité et une tolérance au risque adéquates. La valeur d'une part peut chuter en deçà du prix d'achat. La valeur du portefeuille peut être affectée par les fluctuations des taux d'intérêt.

#### **Autres risques importants**

- Les obligations investment grade sont généralement considérées comme assorties d'un risque de crédit faible à moyen (c'est-à-dire le potentiel de perte lié à une défaillance de l'émetteur).
- Les placements en titres à revenu fixe sont généralement considérés comme assortis d'un certain risque de crédit (c'est-à-dire le potentiel de perte lié à une défaillance de l'émetteur).
- Le fonds peut investir dans des actifs moins liquides, potentiellement difficiles à vendre en cas de crise du marché.
- Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés, ce qui peut réduire ou augmenter le risque de placement (y compris le risque de perte lié à une faillite de la contrepartie).
- Chaque fonds présente des risques particuliers, dont les descriptions figurent dans une liste détaillée et exhaustive incluse dans le prospectus.

## Frais

Les frais dont vous vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	0.00%
Commission de conversion	3.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.50%
----------------	-------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

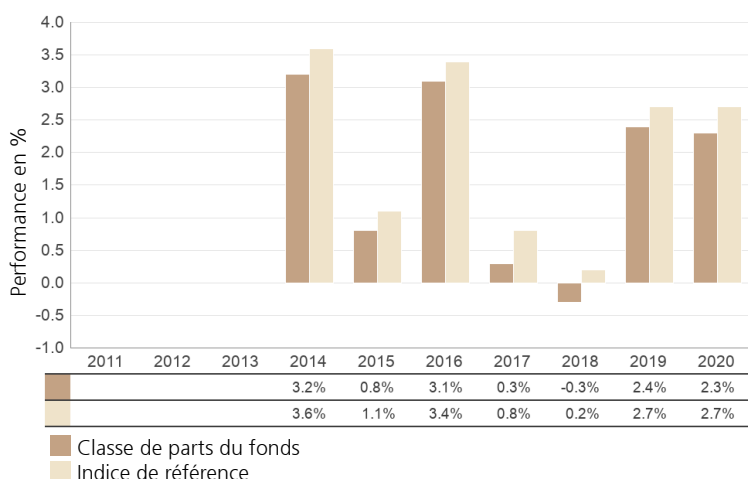
Les **frais d'entrée** indiqués ici correspondent au montant maximum. Dans certains cas, il se peut que vous payiez moins – pour connaître le montant applicable actuellement, consultez votre conseiller financier.

En ce qui concerne les **frais courants**, le chiffre communiqué se fonde sur les douze mois précédant la préparation de ce document. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent généralement:

- Frais de transaction du portefeuille, hormis les frais d'entrée ou de sortie payés lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez consulter le prospectus du fonds, qui est disponible à l'adresse [www.ubs.com/funds](http://www.ubs.com/funds).

## Performances passées



### La performance historique ne saurait préjuger des résultats futurs.

Le graphique montre la performance de placement de la catégorie calculée en tant que variation en pourcentage de la valeur nette d'inventaire du fonds de la fin d'une année à la fin de l'année suivante. En général, le calcul des performances passées tient compte de tous les coûts à l'exception de la commission d'émission. Si le fonds est géré par rapport à un indice de référence, le rendement de ce dernier est aussi indiqué.

L'examen de la performance passée doit tenir compte du fait que jusqu'au 20 Juillet 2018, le fonds était soumis aux exigences selon la Partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, dans la version en vigueur à cette date. La catégorie a été lancée en 2013. Le fonds a été lancé en 2005.

La performance passée est calculée en GBP.

Lorsqu'un indice est prévu aux fins de comparaison de la performance, il constitue la référence par rapport à laquelle la performance de la classe d'actifs peut être mesurée. Le compartiment ne vise pas à répliquer l'indice de référence.

## Informations pratiques

### Dépositaire:

UBS Europe SE, Luxembourg branch

### Informations complémentaires

Des informations sur UBS (Lux) SICAV 2 et les catégories d'actions disponibles, ainsi que le prospectus complet, les derniers rapports annuel et semestriel ainsi que d'autres renseignements peuvent être obtenus gratuitement, en anglais ou en allemand, auprès de la société de gestion, de l'administrateur central, du dépositaire, des distributeurs du fonds ou sur Internet à l'adresse [www.ubs.com/funds](http://www.ubs.com/funds).

La monnaie de la classe de parts est GBP. Le cours des parts est publié chaque jour ouvrable sur [www.ubs.com/funds](http://www.ubs.com/funds).

Les détails, qui comprennent les procédures liées au traitement des réclamations, la stratégie d'exercice des droits de vote du fonds, les directives relatives au traitement des conflits d'intérêt, la politique de meilleure exécution et la politique de rémunération actuelle, qui inclut une description du calcul de la rémunération et des avantages et les responsabilités du Comité de rémunération, sont disponibles à l'adresse [www.ubs.com/fml-policies](http://www.ubs.com/fml-policies). Sur demande, une version imprimée sera fournie gratuitement.

Les investisseurs sont autorisés à échanger les compartiments et/ou les classes de parts du fonds aux frais de conversion ci-dessus.

### Législation fiscale

Les lois fiscales en vigueur dans votre pays de résidence ou de domicile fiscal(e) déterminent la manière dont les revenus et le capital de votre placement dans le fonds seront imposés. Pour obtenir de plus amples détails sur les effets fiscaux de votre placement dans le fonds, veuillez contacter votre conseiller fiscal.

### Déclaration de responsabilité

La responsabilité de la Société de gestion du Fonds ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de vente.

L'indice de référence est la propriété intellectuelle du fournisseur de l'indice. La classe de parts n'est ni sponsorisée, ni promue par le fournisseur de l'indice. Les informations juridiques complètes sont disponibles dans le prospectus.